

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2016, s'est réuni en séance publique le **jeudi 28 janvier à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : M. AUGUSTIN, Mme SERT, Mme NEILZ, M. JAHIER, Mme FENZAR, M. MONOT, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme BLANCHARD, M. RIZKI, Mme POUILLAIN, M. BONNET, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Mme LIBERMANN, Mme HUGER, Mme PUNTEL, M. DURANCEAU, Mme DELAHAIE, M. ROUSSILLON, M. ROZOT, Mme POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GREE, Mme CLARY, M. BERNASCON, Mme SAILLIER

Pouvoirs :

| | |
|-------------|----------------|
| M. ZOUAOUI | A M. MICHEL |
| Mme MOREAU | A Mme HUGER |
| M. CHAUVEAU | A M. AUGUSTIN |
| Mme LOUDET | A Mme FENZAR |
| M. ARCHIDEC | A M. RIZKI |
| M. GADAN | A Mme SAILLIER |

Absent:

M. BARBIER

M. le Maire déclare ouverte, à 19h06, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme POQUET-HELPER secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

* * * * *

01 CONSEIL MUNICIPAL – Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 - Adoption

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité

02 COMMUNICATION - Décisions signées en vertu de la délibération n°1 du 16 avril 2014, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°1 du 16 avril 2014, et dont il rend compte conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

03 COMMUNICATION – ZAC Multi-sites des Tanneurs – Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) 2014 de la société « Aménagement 77 »

Le Conseil Municipal prend acte du Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) 2014 de la société « Aménagement 77 », concessionnaire de l'aménagement de la ZAC Multi-sites des Tanneurs.

04 AFFAIRES FINANCIERES – Débat d'Orientation Budgétaire 2016 (DOB)

M. le Maire et M. AUGUSTIN présente le rapport de Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2016 transmis à chaque élu, et présenté en commission des Finances. Celui-ci répond à plusieurs objectifs :

- Dresser un diagnostic financier de la situation de la Commune,
- Exprimer les grandes orientations et les choix politiques qui conduisent l'élaboration budgétaire de la Municipalité,
- Alimenter le débat public en matière de préférences et d'arbitrages politiques,
- Favoriser l'information du public par un outil de communication financière synthétique et efficace.

M. le Maire sollicite ensuite les membres de l'Assemblée pour qu'ils s'expriment.

Plusieurs Conseillers Municipaux interviennent dans le débat qui sera intégré au procès-verbal de la séance.

Après avoir répondu aux intervenants, M. le Maire déclare le débat clos.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

26 voix pour

1 abstention (Mme BLANCHARD)

7 voix contre (Mme POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GREE, Mme CLARY, M. BERNASCON, Mme SAILLIER, M. GADAN)

05 ASSOCIATIONS – Subvention à diverses associations pour le Carnaval 2016 - Acompte

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mandater avant le vote du Budget Primitif, un acompte de subvention d'un montant global de **35.100 €** aux associations pour faire face aux dépenses liées au prochain carnaval, **dit** que les crédits correspondants seront pris en compte au Budget Primitif lors de son adoption et inscrits sur la nature 6574, **dit** que le montant de ces acomptes sera déduit du versement de la subvention 2016.

Adopté à l'unanimité

06 INTERCOMMUNALITE – Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de la sécurité et de la prévention

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de la sécurité et de la prévention avec la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, ainsi que tout document afférent, **dit** que cette convention prendra effet au 1^{er} février 2016.

Adopté à l'unanimité

07 REGLEMENTATION – Convention de partenariat avec l'association Lagny Opérette

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association LAGNY OPERETTE ainsi que tout document afférent, concernant le placement du public lors de certains spectacles à l'Espace Charles Vanel.

Adopté à l'unanimité

08 AFFAIRES SCOLAIRES – Conventionnement du Projet Educatif du Territoire (PEDT)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention PEDT avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'Éducation Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ainsi que tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

09 PERSONNEL TERRITORIAL – Recours aux contrats adultes relais – Deux postes de médiateurs

Le Conseil Municipal approuve ce projet de recours à deux médiateurs en contrat Adultes-Relais et autorise M. le Maire à signer les conventions afférentes aux deux recrutements qui seront ainsi réalisés.

Adopté à l'unanimité

10 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents – Ouvertures d'emplois

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de 4 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 331 postes.

Adopté à l'unanimité

11 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents – Fermetures d’emplois

Le Conseil Municipal approuve la fermeture de 5 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L’effectif des emplois permanents est fixé à 326 postes.

Adopté à l’unanimité

Après avoir répondu aux questions diverses, plus rien n’étant à l’ordre du jour, M. le Maire remercie l’Assemblée et lève la séance à 21h53.

 **POUR EXTRAIT CONFORME,**
Jean-Paul MICHEL,
Maire de Lagny-sur-Marne